

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 19/ 2016

Rabat le 18/08/2016

L'ONSSA rassure sur la qualité de la production nationale de couscous

Suite à la publication par certains medias nationaux d'un article au sujet de la présence de champignons dans le couscous marocain et en complément aux clarifications communiquées à la MAP le 16 aout 2016, l'ONSSA apporte les précisions suivantes :

Les champignons sont des microorganismes qui peuvent contaminer ou se développer dans les céréales (et autres produits alimentaires) avant et après récolte. Leur présence dans ces produits est bien connue et ne devient préoccupante que si les conditions de stockage et de manipulation ne sont pas appropriées. Dans de telles conditions, ces champignons prolifèrent et produisent des toxines (mycotoxines) qui peuvent avoir un impact sur la sécurité sanitaire des aliments si les limites maximales autorisées sont dépassés. Ces limites sont réglementés au niveau international par la norme Codex STAN 193 et par le règlement CE 1881/2006/CE au niveau de l'UE.

L'ONSSA, en sa qualité d'autorité compétente en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, effectue des contrôles permanents tout au long de la chaîne alimentaire : à l'importation, à l'exportation et au niveau du marché local. C'est le cas pour la filière « couscous » dont la production est assurée par une quarantaine d'unités industrielles agréées sur le plan sanitaire par l'ONSSA et disposent d'un système d'autocontrôle et de traçabilité des produits qu'elles mettent sur le marché. La production annuelle est de l'ordre de 130 000 tonnes dont environ 10 000 tonnes sont exportées vers divers pays des 5 continents.

A l'importation, le contrôle de l'ONSSA concerne les céréales utilisées comme matière première par le biais de prélèvements d'échantillons pour analyses au laboratoire (dont les mycotoxines). Des contrôles sont également effectués au niveau du marché local aussi bien au niveau de la production que de la distribution. Les contrôles réguliers effectués sur les semoules, pâtes et couscous par les services de l'ONSSA au niveau de la distribution n'ont pas révélés d'anomalies particulières qui peuvent porter préjudice à la santé des consommateurs. En outre, les exportations nationales du couscous n'ont enregistré, jusqu'à présent, aucune alerte ou refoulement de la part des pays importateurs suite aux contrôles effectués par ces pays.

Compte tenu de ce qui précède, l'ONSSA rassure le consommateur sur la qualité et la sécurité sanitaire du couscous marocain et l'incite à s'approvisionner auprès des points de vente garantissant les bonnes conditions de présentation, de stockage et de conservation.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554/0673997838/0673998081

Fax: 0537 68 20 49

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma